



Le jeudi 25 octobre 2018 à 20h00, les membres du Conseil du 19e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie, sur convocations à eux adressées, les vendredi 19 et mercredi 24 octobre 2018 par le Maire du 19e arrondissement, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et simultanément affichée à la porte de la Mairie.

Étaient présent-e-s :

MM. AHOUDIAN, AMORY, Mme BARANDA, M. BOHBOT, Mme BROSEL, MM. CHICHE, DAGNAUD, DAOUDA-KOUADIO, Mmes, FUCHS, JEMNI, MM. JOMIER, KOCH, Mme KONE, MM. LAPEYRE, LERT, Mmes MERZI, MINDAY, M. NORDMAN, Mmes ONGHENA, POUDIOT, RICHARD, SOLANS, MM. THÉBAULT, TINTI, WANG.

A donné pouvoir pour le représenter :
M. CHERFA à Mme MALAI.

Absent-e-s excusé-e-s :

Mmes DAREAU, FILOCHE, GAILLANNE, GAUTREAU, M. GIANNESINI, Mmes GRAPIN-DAGORNO, HOLLARD, MM. GAU, JOURNO, Mme LANIESSE, MM. MABILEAU, MADEC, NAWROCKI, PENINO.

M. AMORY est sorti définitivement au point 12 de l'ordre du jour. Il n'a donc pas voté le points 12 et suivants.

Mme KONÉ et M. JOMIER sont sortis définitivement au point 16 de l'ordre du jour, ils n'ont donc pas voté le point 16 et suivants.

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, la majorité des membres du Conseil d'arrondissement étant présente.

M. DAGNAUD déclare la séance du Conseil d'arrondissement ouverte en saluant le public qui s'est déplacé pour venir assister aux débats.

Sont ensuite votées les délibérations suivantes inscrites à l'ordre du jour :

1. D192018040 Adoption de la procédure d'urgence.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

2. D192018032 Désignation de la secrétaire de séance

M. DAGNAUD propose à Mme POUDIOT, benjamine des élu-es présent-e-s, d'assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Mme POUDIOT accepte cette responsabilité.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

3. D192018033 Adoption du compte rendu de la séance du 12 septembre 2018

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Avant d'évoquer les différents points à l'ordre du jour, délibérations et vœux, M. DAGNAUD souhaite proposer au conseil d'arrondissement de rendre hommage à trois personnalités qui nous ont quittés récemment et qui ont de toute évidence marqué d'une empreinte profonde la vie de l'arrondissement. Il évoque d'abord la mémoire d'Ida GRINSPAN : elle était une des dernières survivantes de la Shoah, une rescapée des camps de l'horreur qui a, tout au long de sa vie, tenu inlassablement à témoigner et à réaliser un travail de transmission de la mémoire, avec des mots simples et forts, des mots de vie à l'intention des jeunes générations. Elle a arpenté nombre d'écoles, de collèges, à Paris, plus particulièrement dans le 19^e arrondissement, notamment dans le quartier du Plateau où elle s'était installée et où elle avait des liens personnels qui sont restés très forts jusqu'à la fin de sa vie. Plus tard au cours du Conseil, sera évoqué le souhait, dont M. DAGNAUD pense qu'il pourra être partagé, qu'un établissement ou un équipement de l'arrondissement puisse un jour prochain porter son nom.

M. DAGNAUD évoque également la mémoire d'André NICAUD, qui a beaucoup œuvré pour l'arrondissement et dont les engagements ont été multiples : administrateur bénévole du centre d'action sociale, il fut un des parrains du centre social et culturel Danube ; il a aussi beaucoup contribué à la mise en place du conseil des anciens. Il a porté, au travers d'un comité d'histoire locale, un travail de mémoire extrêmement important. M. NICAUD fut à l'origine de la création d'un fascicule présentant la salle des mariages de la Mairie

d'arrondissement ; il avait réalisé un travail d'historien, d'archiviste afin de mettre au jour l'origine, l'histoire, le sens des différentes toiles présentes dans cette salle. Il s'agit là d'une très belle illustration du legs qu'il laisse, au-delà de sa propre vie, au 19^e arrondissement.

M. DAGNAUD souhaite également rendre hommage à M. Robert ENDEWELT, autre figure éminente de la vie de cet arrondissement - et même très au-delà ; il a trouvé lui aussi, quasiment jusqu'à la fin de sa vie, la force de parler, de témoigner, de résister, de combattre. Il fut un jeune héros de la Résistance, engagé à 17 ans dans les mouvements de la résistance juive. Il fut également un militant communiste, ainsi qu'un des dirigeants historiques de l'ANACR, l'association d'anciens combattants de la Résistance, qui continue d'œuvrer au sein de l'arrondissement.

M. DAGNAUD pense qu'au moment où élus et habitants s'apprêtent à célébrer le centenaire de l'armistice de 1918 dans l'arrondissement, il est nécessaire de rendre hommage à ces trois figures qui se sont dédiées, dans un plein engagement, à la transmission de cette histoire et de cette mémoire à destination des jeunes générations. En effet, la mémoire n'a d'intérêt que si elle est au service des générations qui auront à porter le monde de demain. C'est ce qui leur a donné la force d'avancer dans leur démarche jusqu'à un âge avancé.

Une minute de silence est observée en hommage à ces trois personnes.

4. D192018036 Adoption de l'État spécial du 19^e arrondissement pour l'exercice 2019

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme JEMNI

Mme JEMNI indique que, conformément aux enveloppes globales notifiées à la suite du dernier Conseil de Paris et aux dernières délibérations relatives au mode de détermination des montants des dotations et à la liste des équipements de proximité, il appartient aujourd'hui au Conseil d'arrondissement de délibérer sur le projet de budget primitif 2019 de l'Etat spécial, par chapitre et nature de dépense. Le budget de l'Etat spécial se divise en trois grandes dotations : la première est la dotation de gestion locale qui permet aux conseils d'arrondissement d'exercer leurs compétences de gestion des équipements de proximité. Elle représente, pour 2019, 14 476 753 euros. La deuxième dotation est la dotation d'animation locale. Elle est destinée d'une part à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie et à la vie locale, et d'autre part, aux interventions motivées pour des travaux d'urgence sur des équipements de proximité et présentant un caractère de dépense de fonctionnement. Celles-ci représentent, pour l'année 2019, 1 075 370 euros. La troisième dotation est la dotation d'investissement, qui permet au Conseil d'arrondissement de réaliser les dépenses d'investissement, que ce soit pour des équipements de proximité ou pour des équipements non transférés. Ces dépenses seront, pour 2019, d'un montant de 446 404 euros. Le budget primitif 2019 représente donc 15 998 467 euros. En 2018, il était de 16 161 426 euros. Ces deux baisses constatées correspondent aux lignes des travaux d'urgence, avec une diminution de 12 470 euros ; l'explication à cela est qu'un calcul est réalisé par rapport à la moyenne des mandatements constatés lors des trois points administratifs précédents. La deuxième baisse est relative à la dotation de gestion locale qui diminue de 150 549 euros ; cette diminution est due à plusieurs facteurs, en premier lieu celui d'une gestion plus fine des dépenses énergétiques qui a permis, entre autres entre 2018 et 2019, une diminution de 3%. Pour notre information, Mme JEMNI précise qu'il est important de remarquer que la ligne pour l'information locale et culturelle a été, conformément à la demande du Maire, maintenue au même niveau que l'an dernier, et ce, malgré la baisse du nombre d'habitants dans l'arrondissement.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 3

M. Roger MADEC, rapporteur :

5. 2018 DLH 261 Réalisation 18, avenue de la Porte de la Villette (19e) d'un programme de 16 logements sociaux (PLS) par Logis Transports.

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme MINDAY

Mme MINDAY souhaite renouveler la préoccupation du groupe écologiste concernant la gestion du devenir de la Porte de la Villette. Lors du Conseil de septembre 2017, les membres de ce groupe se réjouissaient de l'adoption de la délibération DU 55 qui annonçait le lancement opérationnel du projet de ZAC à la Porte de la Villette. Cette délibération fixait les grands objectifs d'un projet urbain qui se doit d'être très ambitieux pour jouer un rôle plein et en entier au sein des enjeux actuels, puisque la zone de la Porte de la Villette constitue un espace qui est délaissé depuis longtemps et qui est fortement dysfonctionnel à tout point de vue. Or, cet espace a vocation à devenir un véritable trait d'union entre Paris et les communes limitrophes qui sont celles de Pantin et d'Aubervilliers, et ceci dans le contexte de la création de la métropole du Grand Paris, puisqu'il est même acté que la Porte de La Villette deviendrait l'une des futures places du Grand Paris. Pour qu'un projet de réaménagement urbain puisse être réellement mis en lien avec sa mission première de continuité urbaine, il est nécessaire que les élus s'engagent dans une démarche globale ; la crainte des élus écologistes, qu'ils avaient déjà exprimée en 2017, porte sur les risques engendrés par des aménagements épars, sans lien entre eux. Est présenté aujourd'hui un projet de construction de logements sociaux, qui est positif en lui-même, mais il convient qu'il soit une première brèche dans un projet qui se doit d'être plus global. Par ailleurs, l'arrondissement est susceptible d'accueillir sur cette zone un crématorium. Il ne s'agirait pas ainsi, par ces aménagements, ces opérations ponctuelles, de compromettre une vision d'ensemble ; c'est cette crainte que les élus écologistes souhaitent exprimer par cette intervention. Bien que la création de nouveaux logements ainsi que le réinvestissement d'une ancienne zone de stationnement BUS RATP soient bienvenus, il convient de se rappeler qu'un potentiel de constructivité tel qu'il existe Porte de la Villette est quasiment inexistant à Paris et en couronne. Le projet est d'y dessiner et d'y construire la ville de manière profonde et sur le temps long. Mme MINDAY enjoint donc ses interlocuteurs à être vigilants à ne pas se restreindre par des opérations qui pourraient entamer l'orientation de ce projet.

M. DAGNAUD remercie Mme MINDAY d'avoir rappelé cette vigilance qui est partagée par les élus et qui a déjà été évoquée au sein du Conseil d'arrondissement. Sur ce projet particulier, porté par Logis Transport qui est la filiale du bailleur social de la RATP, le Conseil est amené à délibérer puisqu'il y a un conventionnement sur 18 logements en PLS : ce sont des logements intermédiaires mais sociaux pour lesquels des financements de la Ville sont attribués. Cette programmation s'inscrit dans une programmation plus large qui comporte des logements à loyer libre encadré, un projet de logements étudiants et un centre de maintenance de la RATP. Cette entreprise appartient à la RATP, donc elle est, d'une certaine manière, maîtresse de l'opération sur des terrains qui lui appartiennent. Les élus ont en effet exprimé le souhait que ne soient pas retardés les projets qui progressent car ce secteur urbain est en attente d'un aménagement ambitieux et global. Il convient de ne pas empêcher ce qui est prêt à débiter, mais sans que cela ne préempte trop l'aménagement futur sur lequel ils souhaitent garder la maîtrise. Un autre projet, de parc funéraire plutôt que de crématorium, les a déjà amenés à obtenir des engagements en matière de qualité paysagère et de reconstitution des espaces verts concernés.

M. DAGNAUD souhaite mettre à profit son intervention pour rappeler au Conseil d'arrondissement que le travail de préparation et de réflexion urbaines globales se poursuit dans le cadre d'un dialogue avec les territoires voisins « Est ensemble » d'un côté et « Plaine commune » de l'autre. Il a été acté, lors de la dernière réunion de ces ateliers urbains, que le même type de travail avait vocation à s'élargir sur l'ensemble des projets d'aménagement qui existent aujourd'hui à Paris au sein des 17^e, 18^e, 19^e arrondissements. Il existe, sur nombre de zones, des projets d'aménagement qui vont impacter, aux portes de Paris, les territoires voisins, et s'exprime aussi sur ce sujet une volonté partagée de mener ces projets dans le cadre d'un dialogue étroit entre les territoires concernés de part et d'autre de l'actuelle frontière Paris-métropole. M. DAGNAUD remercie de nouveau Mme MINDAY pour sa vigilance qui vient relayer et renforcer celle que les élus portent déjà sur cette exigence.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI, rapporteure :

6. 2018 DEVE 162 Information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption du règlement des parcs et jardins

Élu-es ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, LERT, Mmes JEMNI, ONGHENA

La démarche engagée pour la refonte de la réglementation générale des parcs et jardins appartenant à la ville de Paris a abouti au nouveau règlement des parcs et jardins de la ville qui est évoqué ce jour.

Pour l'information des élus, Madame JEMNI précise que le règlement actuel date du 08 juin 2010. Cette refonte est devenue indispensable, compte-tenu notamment de l'évolution réglementaire relative à l'interdiction de fumer dans les aires collectives de jeux, de l'évolution d'un certain nombre d'usages : notamment, l'élargissement des horaires d'ouvertures pour certains parcs, de nouvelles aspirations de Parisiens et de Parisiennes entre autres sur tout ce qui concerne les nouvelles pratiques sportives - surtout pour les enfants - et enfin de l'adoption du plan biodiversité 2018-2024. La préparation de ce projet de règlement a fait l'objet d'échanges avec les mairies d'arrondissement, diverses réunions ont eu lieu réunissant des groupes politiques, plusieurs directions de la ville de Paris ou se sont tenues au Conseil parisien de la Jeunesse et, bien entendu, les associations gestionnaires des jardins partagés ont été associées. Ce nouveau règlement est marqué par un changement de philosophie : tout ce qui n'est pas interdit est autorisé, sauf cas particuliers ou prescription. Les modifications et les nouveautés sont précisées dans la délibération ; le sujet le plus débattu, lors de ces réunions, entre autres au sein des mairies d'arrondissement, était celui de la pratique du vélo dans les parcs et jardins. En définitive, peu de changements sont à noter sur ce sujet : s'il est mentionné que la circulation piétonne est prioritaire en tout lieu, la circulation d'engins à propulsion humaine et à assistance électrique tels que les vélos, les rollers, les trottinettes est autorisée dans les allées aménagées et signalées comme par exemple, dans le parc Monceau, mais, pour ce qui relève des autres espaces et équipements, sur les allées, les cycles doivent être tenus à la main. Néanmoins, malgré cela, lors de ces réunions, la mairie du 19^{ème} arrondissement a rappelé son opposition et son refus catégorique pour ce qui relève de l'usage du vélo et une éventuelle autorisation dans les jardins et dans les parcs comme, particulièrement, celui du parc

des Buttes-Chaumont car il semble à l'équipe municipale, compte-tenu de la diversité de ces usages, du dénivellement et de la pente présents dans ce parc, qu'il n'est pas judicieux que la pratique du vélo soit autorisée. Les membres de cette équipe tiennent à rappeler ce point au sein du Conseil d'arrondissement, mais ce sera également rappelé par Monsieur DAGNAUD au prochain Conseil de Paris.

Mme ONGHENA explique qu'à la lecture de ce nouveau règlement, il ressort pour l'opposition qu'il sera probablement beaucoup plus difficile, pour les différents publics, de cohabiter au sein des jardins, puisqu'un certain nombre de nouvelles orientations laissent craindre un certain laisser-aller général, et, plus particulièrement, une difficulté de cohabitation entre notamment les enfants et peut-être d'autres publics. Elle a mis en relief, avec ses collègues, un certain nombre d'arguments qui leur ont paru tendre vers cette idée : la création d'horaires exceptionnels afin d'étendre les horaires d'ouverture, la proximité de certains jardins avec les logements peuvent poser des difficultés ; cela en pose d'ores et déjà dans le parc des Buttes-Chaumont. Étendre les horaires d'ouverture va donc créer une cohabitation encore plus difficile. L'autorisation de circulation des trottinettes, des rollers peut également occasionner des problèmes : les enfants courent dans les jardins, et, en présence de personnes qui circulent en rollers ou en trottinettes, de potentielles situations d'accidents vont survenir ; cela ne lui paraît donc pas tout à fait pertinent. De la même manière, les autorisations qui deviennent nécessaires pour organiser des pique-niques de plus de trente personnes sont source d'interrogation : le régime de sanctions n'est pas connu de manière très précise ; or, s'il y a autorisation, il y a sanction, lorsque le cadre qui est fixé n'est pas respecté. La possibilité d'animations festives, après autorisation de la Ville, ouvre la porte, du point de vue de Mme ONGHENA, à une forme de marchandisation de ces espaces qui, jusqu'à présent, constituaient des espaces de repos.

Le sujet des jardins est évoqué, mais il est également possible d'aborder la question des cimetières qui ne sont certes pas présents dans le 19^e arrondissement : les activités sans lien avec le domaine funéraire ne sont plus interdites dans les cimetières, elles sont soumises à autorisation, ce qui interroge les élus de l'opposition. D'autres changements, également, sont rendus opérants : des tenues de bains sur les pelouses (il est vrai qu'il était possible, jusqu'à présent d'en constater sans les autorisations), l'accès aux pelouses désormais autorisé hors période de régénération, la systématisation d'ouverture des jardins partagés aux publics. Toutes ces dispositions laissent à penser, selon le groupe de l'opposition, que l'organisation va être quelque peu confuse et que la cohabitation va être plus compliquée. Au Conseil de Paris, les élus de l'opposition proposeront, avec leur groupe, un certain nombre d'amendements et de vœux de manière à pouvoir peut-être améliorer le dispositif : ainsi de l'amendement où est proposé de mettre en place des corbeilles fermées pour lutter contre les rats dont on sait que c'est une problématique parisienne ; il sera peut-être également soumis au Conseil la proposition de généraliser l'interdiction de fumer dans les parcs, ainsi qu'un certain nombre de mesures. Les élus de l'opposition réservent donc leur position globale au Conseil de Paris en fonction du sort qui sera donné à leurs vœux.

M. LERT, après avoir rappelé que le groupe écologiste avait beaucoup œuvré pour la prise en compte des nouveaux usages dans les parcs et jardins du 19^e arrondissement, et s'être félicité pour la prise en considération de ceux-ci dans le nouveau règlement, indique qu'un point paraît toutefois important, pour les élus de ce groupe : il est vrai que l'ouverture 24/24h, en période caniculaire, des parcs et jardins constitue un élément important à Paris ; il s'agit d'un élément qui a entraîné l'ouverture des parcs et jardins à Paris en période estivale, et M. LERT pense qu'il serait important qu'à l'occasion du débat au Conseil de Paris, cette ouverture automatique en période caniculaire puisse être inscrite dans le règlement des parcs et jardins. M. LERT souligne une deuxième avancée : celle de l'attention à la biodiversité, à la faune et à la flore, ainsi que la réflexion menée sur l'éclairage, sur son extinction après les horaires de fermeture.

Mme JEMNI précise qu'actuellement, la réflexion porte sur un seul règlement, mais qu'au final, ce seront trois règlements qui seront opératoires : l'un, relatif aux parcs et jardins, est mis en

délibération ce soir ; les deux autres porteront respectivement sur les Bois et les cimetières. A l'intention de Mme ONGHENA, elle indique que celui portant sur les cimetières n'est pas l'objet de la délibération de ce soir, mais un cimetière est bien présent au sein du 19^e arrondissement, situé rue d'Hautpoul. L'évolution réglementaire, au vu des usages, des aspirations des uns et des autres, au lieu de mener vers des interdits, consiste également à s'adapter à ces demandes et à ces pratiques, ce qui permet aussi de mieux les gérer en termes de moyens. Concernant l'exemple pris par Mme ONGHENA et M. LERT, l'ouverture 24/24h du parc des Buttes-Chaumont durant une période annuelle bien précise : effectivement, la première année fut difficile, mais il est à prendre en compte qu'il s'agissait d'une année d'innovation. De ce bilan et des constats effectués quant à cette première année, ont pu être apportées des réponses en termes de propreté et de sécurité, mais également en matière de chaleur et de températures. En réponse également à M. LERT, les températures ayant été particulièrement élevées cette année, l'équipe municipale a fait aussi en sorte d'élargir la période d'ouverture en s'adaptant à l'effet caniculaire.

En définitive, trois ou quatre ans après ces premières ouvertures nocturnes, Mme JEMNI constate que très peu de plaintes sont déposées à la mairie du 19^e arrondissement, en tous les cas, en ce qui concerne les Buttes-Chaumont. Concernant ce parc, Mme JEMNI a reçu deux ou trois courriers cet été, ce qui est significatif de l'évolution qui a eu lieu depuis trois ou quatre ans, car ces changements entrent dans les mœurs en termes d'éducation, d'appropriation également, de ces lieux. Pour ce qui relève des usages, des éléments sont déjà existants : la pratique de la trottinette, des vélos pour les enfants jusqu'à 8 ans aujourd'hui est autorisée. Quant aux pique-niques de plus de trente personnes, effectivement, ces démarches n'existaient pas jusqu'à présent, mais des demandes étaient bien formulées pour des groupes de moins de trente personnes ; d'ailleurs, au sein de la ville de Paris, les mairies d'arrondissement étaient sollicitées pour avis pour ce qui concerne ces pique-niques. Certains étaient autorisés (le nombre de personnes était moindre que celui proposé aujourd'hui), et un cahier des charges était à respecter, en matière de propreté, de respect de la biodiversité, du parc et de ses usages. Les usagers ont bien observé ces règles ; ceux qui ne les ont pas respectées constituent une minorité, et, bien entendu, la direction des espaces verts met des pénalités lorsque le règlement n'est pas respecté.

M. DAGNAUD indique que ces échanges sont peut-être l'occasion de repréciser un ou deux points parce qu'il a le sentiment, notamment dans l'intervention de Mme ONGHENA, qu'une certaine confusion est peut-être présente dans la compréhension de la démarche. Ce document pose un cadrage général fondé sur une idée, Mme JEMNI l'a rappelée très clairement dans son propos, qui est de considérer que ce n'est pas interdit est autorisé. A partir de ce postulat, chaque arrondissement, en l'occurrence chaque parc a la possibilité de disposer d'aménagements et de préciser les points les uns après les autres. Dans le cadre de ce qui est appelé les Commissions mixtes paritaires, se réunissent les représentants de la Ville de Paris, ceux de la Mairie d'arrondissement afin d'arrêter un certain nombre de règles qui prévalent ; ce sera le cas par exemple concernant le parc des Buttes-Chaumont. Par conséquent, pour ce parc, une commission mixte paritaire se tiendra, qui précisera très clairement un certain nombre de points qui sont ouverts dans le cadre du règlement global parisien, et qui seront ouverts, ou fermés dans le cadre du règlement spécifique de ce parc. De ce point de vue, M. DAGNAUD tient à ce qu'aucune ambiguïté ne subsiste: depuis le précédent règlement des parcs et jardins de 2010, la pratique du vélo d'enfants et des trottinettes d'enfants est autorisée, elle le demeure dans le projet de nouveau règlement, aucun changement n'est à observer. La pratique du vélo et des trottinettes d'enfants est strictement réservée aux enfants de moins de 8 ans qui apprennent à faire du vélo. De ce point de vue, il n'est pas à noter de difficultés de conflits d'usage particuliers. M. DAGNAUD pense que les élus partagent la même préoccupation, et donc il souhaite exprimer celle-ci avec clarté : il est hors de question, compte tenu de la densité de fréquentation du parc des Buttes-Chaumont d'une part, et de la topographie du parc d'autre part, d'autoriser la pratique du vélo et encore moins celle des trottinettes électriques. Il n'y aura

donc pas de changement sur ce point ; la pratique du vélo, en dehors des vélos d'enfant, sera toujours interdite au sein du parc des Buttes-Chaumont.

En second lieu, s'agissant de l'extension des horaires et l'ouverture en nocturne du Parc des Buttes-Chaumont, des dizaines de milliers de Parisiens, et beaucoup d'habitants de l'arrondissement sont ravis tout au long de l'été, notamment en période de forte chaleur, de profiter de la fraîcheur, de l'agrément d'un parc ombragé en début de soirée. Et, comme l'a rappelé Mme JEMNI, M. DAGNAUD pense que les dispositifs d'accompagnement, à l'issue de la deuxième et de la troisième édition, ont produit des effets croissants sur le plan de la propreté, de la sécurisation afin qu'on puisse profiter de l'agrément du parc en soirée l'été, sans que ce soit au détriment des riverains qui habitent à proximité, qui ont évidemment parfaitement le droit de revendiquer eux aussi un minimum de tranquillité. Il s'agit là de l'équilibre auquel, croit-il, l'équipe municipale est pour l'essentiel parvenue avec des dispositifs qui répondent aux difficultés qui avaient été constatées en début d'exercice. Concernant les poubelles couvertes qui répondent à la présence des rats mais tout autant à celle de certains oiseaux, les nouvelles corbeilles des parcs seront fermées.

En conclusion, M. DAGNAUD indique à Mme ONGHENA qu'un nombre limité de changements interviennent au sein de ce règlement ; les quelques modifications correspondent à l'interdiction de fumer dans les aires de jeux et à proximité de celles-ci, ainsi la réglementation d'une pratique *slackline* (exercices sur des élastiques tendus entre les arbres). Aujourd'hui, ce sont des pratiques que l'on peut observer, pas seulement au sein du Parc des Buttes-Chaumont, mais également sur le bassin de la Villette et ce, parfois sur des arbres fragiles ; l'idée suivie consiste donc à repérer et identifier par une signalétique spécifique les arbres qui sont en capacité d'accueillir ces élastiques dans le cadre de cette pratique du *slackline* qui fait aussi partie des nouveaux sports parisiens. Au sujet des vélos, rollers et trottinettes, aucun changement n'a lieu, et demeure une volonté forte et intacte, partagée par le Conseil d'arrondissement, de ne pas laisser se développer la circulation de vélos dans les parcs de l'arrondissement, et, en l'occurrence, au sein de celui-ci.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 3

M. Gabriel GAU, rapporteur

7. 2018 DJS 262 Signature du Contrat Jeunesse du 19^e arrondissement.

Élu-es ayant pris part au débat : M DAGNAUD, Mmes KONÉ, ONGHENA

Mme KONE explique qu'elle tenait à saisir l'occasion du passage de cette délibération sur la jeunesse pour aborder un sujet d'actualité qui, elle le sait, est au cœur des préoccupations de tous. Elle tient d'abord à préciser que son objectif n'est pas d'associer jeunesse et délinquance évidemment, mais qu'elle souhaite simplement mettre l'accent sur une situation qui semble préoccupante pour le groupe écologiste : il s'agit des rixes qui opposent des groupes de jeunes dont certains issus de l'arrondissement. Le Conseil d'arrondissement déplore ainsi la mort d'un jeune habitant de la place des Fêtes cette semaine, dans la nuit de mardi à mercredi. Ce contrat jeunesse, qui a été rédigé en collaboration avec des jeunes de l'arrondissement, propose d'ailleurs des actions concrètes pour répondre aux attentes des jeunes gens. Mme KONE veut

rappeler des indicateurs concernant la jeunesse du 19^e arrondissement par rapport aux moyennes parisiennes, à savoir le taux de chômage qui est le plus élevé de la capitale : 28% des moins de 25 ans (19% à Paris), ou encore le niveau de formation insuffisant, à savoir 10% des jeunes de 16 ans à 29 ans sont déscolarisés et sans qualification (5% à Paris) et seulement 64% des 16 à 25 ans sont étudiants (70% à Paris). Ces chiffres sont donc assez préoccupants ; face à ce constat, les élus doivent agir concrètement, efficacement et rapidement en matière de sécurité : il est nécessaire de sécuriser les lieux sous haute tension par une présence policière de jour comme de nuit, à pied et au plus près de la population, d'augmenter les moyens des clubs de prévention, des éducateurs sociaux et de tous les acteurs qui agissent auprès des jeunes en difficulté. Il convient aussi de continuer à faire de la prévention, d'accompagner ces jeunes dans des quartiers tels que ceux de la place des Fêtes ou encore de Danube, et dans tous les quartiers où ce besoin se fait ressentir ; il y a urgence sur ce sujet.

M. DAGNAUD remercie Mme KONE d'évoquer cette actualité dramatique ; c'est pour lui l'occasion d'informer les élus que, dès hier après-midi, l'équipe municipale a réuni une cellule de crise avec l'ensemble des partenaires : la police, les deux commissariats des 19^e et 20^e arrondissement, le Parquet, les clubs de prévention, les services sociaux, l'Éducation nationale (présence des principaux des collèges), les bailleurs, les associations ; l'ensemble de ces acteurs a effectué un partage d'informations. Face à ces situations, l'équipe municipale a mis en place, dans un cadre partenarial très large, des dispositifs d'alertes, de prévention et de traitement que les services pourront développer s'ils le souhaitent. Ces dispositifs ont permis, M. DAGNAUD voudrait insister sur ce point, d'éviter bien des drames ; et si, malheureusement, celui qui s'est produit avant-hier dans le 20^e arrondissement voisin et qui a entraîné la mort d'un jeune homme vivant dans le 19^e arrondissement, n'a pas pu être empêché parce que le signalement est arrivé trop tard, nombre de regroupements potentiellement violents ont été évités, dissuadés et empêchés grâce à eux. Au-delà, M. DAGNAUD veut rappeler que, sous l'impulsion de Mme HIDALGO et de C. BROUSSE, et en lien étroit avec les arrondissements qui sont confrontés à cette situation, s'est engagé un travail de fond - qu'il croit extrêmement prometteur et utile, en tout cas indispensable - sous l'intitulé des « États généraux des rixes ». Ce travail donne la possibilité de partager les éléments de compréhension, des outils de réaction et de prévention et de dissuasion de ces phénomènes qui font, comme on peut le déplorer, aujourd'hui partie de l'environnement des métropoles, et d'un certain nombre de quartiers de ces métropoles. Le ministre de l'Intérieur, M. CASTANER, est venu ce midi sur le quartier, place des Fêtes ; ce fut, pour l'équipe municipale, l'occasion de rappeler les besoins de l'arrondissement en matière de sécurité, de prévention. M. DAGNAUD souhaite remercier M. le Ministre, celui-ci ayant tenu à saluer publiquement l'engagement de la Ville de Paris dans des dispositifs partenariaux. Il est évident que les élus ont toujours affirmé, et c'est la philosophie qui est portée par tous, pense M. DAGNAUD, que la sécurité, au sens large, est toujours une coproduction, et que les uns et les autres, à tous les niveaux, ont des démarches à réussir pour assurer une meilleure sécurité à tous les âges et dans tous les quartiers, y compris pour ce qui est évoqué en ce moment, c'est-à-dire ces affrontements entre des groupes de jeunes gens, encore parfois assez éloignés de la majorité. Face à des destins brisés dans un déchaînement d'hyper-violence, ce qui est insupportable et inacceptable pour l'ensemble des élus, il est nécessaire de continuer à lutter pour que ces drames ne surviennent plus, en demeurant lucide sur le fait qu'il ne s'agit pas seulement d'un problème de moyens, mais également, de perspectives.

M. DAGNAUD veut rappeler la nécessité de réinventer un certain nombre de modes opératoires. M. DAGNAUD prend quelques exemples : traditionnellement, les violences, y compris les violences juvéniles, sont des violences d'appropriation, de délinquance « classique » - les individus volent, s'approprient des biens. Dans la violence évoquée, ce n'est pas le cas, il s'agit plutôt d'une violence d'affirmation de soi et d'identification à une période de construction subjective compliquée qui est l'adolescence. En second lieu, tous les dispositifs, de prévention spécialisée, etc., qui ont été mis en place ont permis d'avancer, de façon très solide, quant à un suivi individualisé, le plus en amont possible, dès que des signaux faibles ou un peu plus nets apparaissent avec des phénomènes - M. AMORY pourra en parler longuement dans le cadre de

l'évocation des cellules de suivi individuel - de décrochage scolaire : les services municipaux essaient de repérer les jeunes qui commencent à présenter des signes d'évolution vers la violence, mais ce repérage est effectué dans un traitement individualisé et personnalisé ; le problème qui se présente est qu'ils sont confrontés à des profils - et c'est le cas des victimes récentes qui n'ont pas du tout des profils de délinquants - de jeunes gens qui sont très positifs, scolarisés, etc., mais qui trouvent à s'inscrire dans une dynamique de groupe et qui développent des comportements qui ne leur sont pas connus et qui surprennent jusqu'à leur propre famille, leurs propres amis.

Au-delà du suivi individualisé qui fonctionne plutôt correctement, il convient de le reconnaître, il est difficile d'appréhender la dynamique de groupe dans laquelle s'intègrent ces déchaînements de violences. Et, troisième élément, si un travail est réalisé, avec une préoccupation de proximité, avec des logiques territoriales déterminées qui ont leur pertinence, aujourd'hui, il est visible que les groupes concernés ne sont pas du tout figés : un sociologue a utilisé l'expression de « groupe à l'état gazeux », en faisant référence à des groupes qui se renouvellent en permanence ; ce ne sont pas toujours les mêmes, et ils sont dans une hyper-mobilité géographique. Ils ne demeurent pas liés à leur rue, à leur quartier, et tout ceci, à l'ère des réseaux sociaux, avec la vitesse du numérique qui accompagne ce phénomène. Par conséquent, il est absolument nécessaire de poursuivre ce travail, avec des outils, des modes opératoires, des *process* nouveaux pour mieux prendre en compte, mieux prévenir et, à l'issue de ce travail, empêcher que des vies se perdent de cette façon si dramatique. Prévenir ces drames constitue donc un sujet de préoccupation et de mobilisation évidemment permanent ; de ce point de vue, il s'agit de tout un travail de fond qui est engagé et qui l'est avec la volonté d'associer tous ceux qui ont quelque chose à y apporter, et M. DAGNAUD garantit à ses interlocuteurs que c'est le cas.

Mme ONGHENA, si elle partage le constat, trouve assez dommage que M. DAGNAUD ait choisi d'intervenir sur ces sujets très importants que sont l'insécurité, les rixes, lors d'une délibération qui concourt à parler du contrat jeunesse du 19^e arrondissement. Elle aurait préféré que, lorsqu'il est question de contrat de jeunesse, on parle positivement de la jeunesse et de ce qu'il est possible de réaliser pour mieux faire faire concorder politique publique avec renouveau des pratiques et de la manière de fonctionner de cette jeunesse.

M. DAGNAUD lui fait observer que Mme KONE a commencé son intervention en soulignant que son propos n'était certainement pas de lier jeunesse et délinquance. Il veut rappeler à quel point ce contrat jeunesse est un travail de grande qualité, qui a été mené en dialogue étroit et en grande concertation avec tous les acteurs jeunesse de l'arrondissement, et beaucoup de jeunes eux-mêmes : 900 questionnaires ont été remplis, plusieurs réunions organisées. Il a lui-même participé à plusieurs d'entre elles, et les séances étaient d'une grande richesse. En effet, des priorités ont été dégagées, qui montrent l'énergie et la volonté de ces jeunes justement de réussir leur vie et de s'inscrire dans des démarches positives, avec des priorités telles que l'accès à l'autonomie, c'est-à-dire la capacité d'accéder à une formation, à un emploi, donc à une possibilité de se loger, de construire simplement un projet de couple pour ceux qui en ont envie en tout cas. L'enjeu est bien présent dans cette priorité ; M. DAGNAUD constate qu'il s'agit là souvent de la demande spontanée qui est leur adressée, et ce que les services municipaux doivent à ces jeunes, c'est de les accompagner vers l'autonomie, vers la réalisation d'un projet de vie ; cela constitue la première priorité de ce contrat jeunesse.

La deuxième priorité - et cela fait écho à ce qui vient d'être évoqué - est la recherche de lien et celle de dialogue. En gardant à l'esprit qu'il convient de ne pas généraliser ce phénomène psychologique, trop de jeunes gens et notamment dans ce qu'on appelle « nos quartiers », « nos cités », vivent dans un enfermement mental, parce que l'enfermement géographique est d'abord un enfermement mental : des jeunes lui font ainsi observer un manque d'équipements et de biens divers, alors que ceux-ci se trouvent à quelques minutes. Il constate malheureusement que c'est un phénomène très ancré, qui empêche, entrave en tous les cas la capacité d'un nombre

trop grand de jeunes à se projeter dans la ville et dans leur propre avenir ; cela lui paraît important.

La troisième priorité est à mettre en lien avec la volonté de mieux utiliser, de mieux mobiliser les inépuisables ressources qu'offre cet arrondissement. En matière d'accès à l'information, d'éducation, de sport, de culture, de nombreux éléments sont à disposition. Il convient parfois d'accepter d'initier une démarche pour aller les chercher, et, quant aux services municipaux, il leur revient de faciliter évidemment toujours l'accès à ces équipements, à ces ressources, à ces moyens qui sont proposés et qui sont disponibles. Les élus et les habitants ont la chance d'avoir un très bel arrondissement avec une très belle jeunesse, et effectivement, ils ont toutes les raisons d'être très fiers de la vitalité de cette jeunesse, dans toute la diversité de ce qu'elle est.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Sophie MINDAY et Mme Léa FILOCHE, co-rapporteuses :

8. 2018 DEVE 159 Adoption de la 2e feuille de route du Plan économie circulaire de Paris 2017-2020, et bilan 2018 du Plan économie circulaire de Paris et des actions de sa 1ère feuille de route

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme MINDAY, M. KOCH

M. KOCH reproche à ce document de se fractionner entre objectifs propres à l'administration parisienne et donc mesurables, et des actions qui ne peuvent qu'être indirectes sur le tissu commercial ou les filières de production ; la Ville dit avoir engagé l'ensemble des actions prévues, mais aucun bilan chiffré n'est présenté. Selon le groupe de l'opposition, il est toujours impossible de savoir si la première feuille de route a été entièrement réalisée, et de mesurer ses effets. La deuxième feuille de route comporte 15 actions divisées en six volets, dont une partie vise l'administration parisienne en tant que telle, et est donc dotée d'un calendrier, d'outils et de mesures relativement précises. Les autres volets s'appuient sur des actions ambitieuses, parfois vagues, qui reposent pour une large partie sur la coopération des autres acteurs impliqués, les particuliers, les entreprises, les associations, les collectivités : les calendriers avancés sont trop approximatifs, et les indicateurs manquent également de précision.

Mme MINDAY indique que, si elle comprend bien, le groupe de l'opposition adhère à la philosophie et aux objectifs de la démarche du plan d'économie circulaire, qui a été effectivement décliné en une première feuille de route, sur la période 2017-2018, pour laquelle un bilan a été fourni. Il est question maintenant, dans cette délibération, d'une seconde feuille de route ; s'il est certain qu'il est plus aisé pour la Ville de Paris de mesurer les actions dont elle est elle-même à l'initiative, néanmoins, il y a quand même un certain nombre d'éléments chiffrés, bien sûr en termes d'objectifs, mais aussi en termes de réalisations, et il lui semble qu'il y a une démarche d'objectivation qui est assez avancée. Sur chaque item de la première feuille de route, un niveau d'avancement est ainsi indiqué : amorçage, développement, finalisation, et qui permet de faire état de ce qui a été réalisé à ce jour. Sur le fait que cette feuille de route concerne un certain nombre de domaines pour lesquels la Ville de Paris n'est pas directement opératrice, Mme MINDAY pense notamment, dans la seconde feuille de route, à tout un axe qui concerne le secteur culturel, la Ville de Paris est pour une large part tributaire de la

réglementation nationale et de la réglementation européenne qui évoluent dans un sens certes positif. Mais il est vrai que la Ville a des marges de manœuvre - sauf quand elle subventionne les opérateurs - qui restent relativement limitées et menées davantage dans le champ de l'instigation que de médiation avec possibilité de sanction ; Mme MINDAY veut bien l'admettre. Dans la première feuille de route, un axe très important concernait les deux gisements de déchets qui ont été identifiés : celui de l'alimentation et celui des déchets BTP, qui représentent la masse de déchets la plus considérable à l'échelle parisienne, comme à l'échelle nationale. Des scénarios de valorisation sont étudiés, qui sont mis en œuvre selon le type de chantier ; mais il est vrai que, là encore, la Ville est quand même fortement tributaire de l'évolution de la réglementation nationale. Donc, charge aux élus d'avoir une parole incitative afin que les opérateurs soient plus vertueux.

M. DAGNAUD ajoute que cette délibération est peut-être l'occasion d'évoquer, au sein du Conseil d'arrondissement, la perspective très positive à laquelle l'équipe municipale a travaillé et qui va permettre de déployer, dès l'année 2019, dans l'ensemble du 19^e arrondissement, une nouvelle collecte des déchets organiques, des biodéchets. Elle a obtenu que le 19^e arrondissement soit retenu (ce sera le cas également pour le 8^e arrondissement) dans la mise en œuvre d'une nouvelle collecte qui va permettre aux habitants de cet arrondissement de trier et de gérer différemment tous les déchets organiques. On considère que, dans les poubelles vertes, ces déchets représentent, selon les modes de consommation, entre un quart et un tiers de ce que les habitants y mettent. Si, aujourd'hui, ce sont des déchets humides qui partent en incinération, ou pire encore, en décharge, ceux-ci ont vocation à être triés séparément pour être traités de façon distincte et être valorisés avec une filière qui se met actuellement en place. L'équipe municipale est donc très heureuse et fière que le 19^e arrondissement soit un arrondissement pilote sur un enjeu majeur de la ville durable de demain. Les élus auront l'occasion naturellement d'évoquer ce sujet dans le détail, qui impliquera une préparation conséquente auprès de l'ensemble des foyers de l'arrondissement avec la distribution de bio-seaux, ainsi qu'une campagne de communication d'ampleur en porte-à-porte afin de donner les outils et les gestes utiles aux habitants ; il s'agit là de la grande nouveauté de l'année qui vient.

Mme MINDAY souhaite souligner, en complément, que le 19^e arrondissement est relativement à la pointe sur ces sujets d'économie circulaire, même si beaucoup reste à faire, et même si les performances en termes de tri sélectif, elle doit l'admettre, ne sont pas aussi bonnes que dans d'autres arrondissements (il convient toutefois de prendre en compte des facteurs comme le type d'habitat, par exemple). Il est vrai que, outre la perspective du tri et de la collecte séparée des biodéchets fin 2019, dans le 19^e arrondissement est présent le seul espace tri qui soit doté d'un local réemploi. Il s'agit de l'un des arrondissements qui est le mieux doté en composteurs collectifs de pieds d'immeubles, avec 88 points au total; beaucoup de demandes des habitants vont en ce sens, ceux-ci faisant montre d'une sensibilité accrue sur la question des déchets. Des canaux sont présents au sein de l'arrondissement, ce qui constitue un pôle ressource pour l'économie circulaire le long du bassin de la Villette. Le 19^e arrondissement est un des quinze arrondissements qui ont souhaité accueillir le dispositif « Trilib », qui permet le tri des déchets sur la voie publique ; il est possible de noter également la présence de la Ferme du Rail en tant que lieu emblématique en matière d'économie circulaire, ainsi le grand site d'Emmaüs rue Riquet : l'arrondissement est donc plutôt bien doté.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Olivier WANG, rapporteur :

9. 2018 DAE 246 Marchés découverts alimentaires - principe du renouvellement de la délégation de service public

Élu-es ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, WANG, ONGHENA, MINDAY

Mme ONGHENA rappelle qu'actuellement, les différents marchés sont regroupés en trois lots : le 19^e arrondissement est regroupé dans le secteur A ; or, ce principe de renouvellement, ce nouveau cahier des charges prévoit de passer de trois lots à deux lots. L'arrondissement deviendrait donc adhérent ou, en tous les cas, coordonné dans le cadre du secteur B. Il s'agit là d'un changement qui suscite son incompréhension. Mme ONGHENA se demande pour quelles raisons réduire le nombre de lots, alors que, dans le 19^e arrondissement, un travail d'ampleur doit être fait, pour l'attractivité, la sécurité des marchés. De nombreux investissements sont à effectuer afin de rendre ces derniers plus modernes et plus attractifs ; selon elle, un gain en efficacité serait réalisé, à l'inverse, à partir de la création d'un quatrième lot. En outre, il est proposé d'allonger à 6 ans la durée des conventions ; cette modification ne lui poserait aucun problème si elle était assortie d'investissements et de rentabilité dans les investissements, ce qu'elle n'a pas su trouver, en tous les cas, à la lecture des documents qui ont été remis aux élus.

Mme MINDAY souhaite intervenir au nom du groupe écologiste et citoyen, qui a la volonté de mettre à profit cette délibération portant sur le principe du renouvellement d'une délégation de service public (DSP) en 2019 pour la gestion des marchés alimentaires, pour redire son attachement - déjà formulé par le Conseil d'arrondissement en novembre 2015 - à la création d'un nouveau marché alimentaire au sein du quartier Rosa Parks. Selon le groupe, et Mme MINDAY pense que c'est une démarche partagée par l'ensemble du Conseil d'arrondissement, un marché alimentaire est vraiment crucial dans la construction de l'identité d'un quartier : c'est un lieu d'animation, de rencontres, de lien social, mais surtout, les marchés alimentaires découverts facilitent l'accès à une alimentation saine, plus variée, plus équilibrée. Un marché alimentaire met souvent en relation directe les producteurs et les consommateurs, il favorise les circuits courts qui sont plus vertueux sur le plan environnemental. L'absence d'intermédiaires, ou leur nombre réduit, entre le producteur et le consommateur, favorise aussi le fait que les tarifs des produits frais sont tout de même souvent moins élevés qu'en grandes surfaces, et dans un quartier comme Rosa Parks où la population est très diverse, il semble très intéressant aux membres du groupe écologiste qu'il puisse être proposé aux habitants un marché alimentaire qui leur permettrait d'accéder à des produits de qualité, et ce, à des prix modiques. Par conséquent, il convient de mettre à profit cette nouvelle DSP pour obtenir la création d'un marché alimentaire Rosa Parks. Toutefois, l'inquiétude du groupe - le propos de Mme MINDAY se destine à M. WANG et aux conseillers de Paris - repose sur le fait que, dans la délibération qui acte le principe du renouvellement de la DSP, il est question d'un nombre de marchés alimentaires - la délibération ne comporte pas de liste des marchés alimentaires -, et ce nombre de marchés alimentaires reste équivalent à celui d'aujourd'hui : 70+1 avec le marché d'Aligre ; il serait donc nécessaire que le nombre soit en l'occurrence 71, avec le marché Rosa Parks, plus un. Il convient donc d'être vigilant sur ce sujet, d'après Mme MINDAY.

M. WANG explique que cette délibération a pour objectif d'approuver le principe même de la DSP, et elle autorise le lancement de cette nouvelle procédure de DSP. Les élus indiquent actuellement leurs priorités concernant la DSP qui va être mise en place et leur volonté, comme l'a rappelé Mme ONGHENA, est d'obtenir davantage d'attractivité pour les commerces, de développement durable, d'économie solidaire, de produits de circuits courts, de missions. C'est notamment pour cette raison que l'équipe municipale a confié au délégataire des missions supplémentaires : le délégataire doit, en termes d'attractivité, réfléchir à une nouvelle conception de stand de marchés ; il doit changer les matériaux (les stands...) ; il a l'obligation, dans le cadre de ses nouvelles missions, d'avoir une nouvelle flotte de véhicules au gaz de ville, d'avoir également des packs et davantage de missions en termes de collectes des déchets. Il doit aussi, dans le cadre de circuits courts, faire en sorte que la communication des marchés pour

inciter les gens à venir davantage sur le marché soit renforcée ; il a à prévoir, dans le nouveau marché, des espaces de convivialité. Il aura également pour mission d'être davantage en lien avec les associations afin que les produits non vendus leur soient distribués, ainsi qu'aux personnes les plus démunies. Ces missions supplémentaires sont confiées au délégataire, or elles lui coûtent de l'argent ; et la question se pose de pouvoir remédier à cette problématique. Plusieurs propositions ont été émises dans cette perspective : l'équipe municipale s'est fait la réflexion qu'au lieu de trois secteurs, un regroupement en deux secteurs pourrait être effectué car cela va créer une économie d'échelle. Elle a également augmenté très légèrement, en termes d'inflation, le coût des commerçants ; c'est pour cela que le coût des commerçants est séparé en deux. Est procédé également à une augmentation de la durée, qui passe de 4 à 6 ans. Pour toutes les raisons évoquées, il était nécessaire de donner davantage de moyens, en termes de coûts, au délégataire, d'où la séparation entre les deux secteurs.

Ensuite, à propos de la question de Mme MINDAY, M. WANG indique que le cahier des charges n'est pas encore fixé, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, les élus peuvent encore, puisqu'ils travaillent sur le principe du renouvellement intégré dans le cahier de charges, évoquer la création d'un nouveau marché supplémentaire, ce qui est prévu d'ailleurs, à savoir qu'il y a un paragraphe dans le cahier des charges qui est en cours d'écriture et qui stipule la possibilité d'un marché supplémentaire. M. WANG souligne qu'il n'y a pas de crainte à avoir à ce sujet.

M. DAGNAUD indique, après avoir confirmé l'intégration, au sein du cahier des charges, qui sera adopté en 2019, d'une demande de création de marché complémentaire, que l'équipe municipale mettra à profit - et il croit que plusieurs voix seront utiles - le passage de cette délibération au prochain Conseil de Paris pour rappeler l'attachement du 19^e arrondissement à l'engagement qu'ils ont pris ensemble de créer ce nouveau marché qui est, en effet, très attendu au sein de ce nouveau quartier et qui trouvera d'autant plus facilement un espace de vie et de faisabilité qu'il y a, dans les quartiers voisins du 18^e arrondissement, des projets d'urbanisme conséquents qui sont en gestation. Existe donc un bassin de vie qui a maintenant la taille critique pour justifier la création d'un marché alimentaire supplémentaire dans ce nouveau quartier de Paris qui pourra s'adresser à une clientèle métropolitaine voisine sans difficulté.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 3
- Nombre d'abstentions : 0

M. Olivier WANG et Mme Léa FILOCHE, co-rapporteurs :

10. 2018 DAE 76 Subventions (40.000 euros) et conventions avec cinq associations et une société coopérative d'intérêt collectif pour le développement d'outils de monnaies complémentaires.

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme ONGHENA

Mme ONGHENA évoque une certaine surprise à la lecture de cette délibération, qu'elle a lue avec intérêt, quant à cette logique de monnaies complémentaires, et demande la signification que recouvre l'expression « monnaie complémentaire ».

M. WANG donne un exemple : dans le cadre de l'Accorderie, qui vient du Canada, il est posé que l'argent que l'on a à disposition (le dollar, l'euro) peut être remplacé par un service rendu. Cela

n'est pas reconnu au niveau national, mais au sein d'une communauté qui pose qu'un service rendu d'une heure peut être compensé par un autre service d'une égale durée ; c'est ce type d'action que l'équipe municipale soutient.

M. DAGNAUD affirme que deux éléments sont à prendre en compte : l'encouragement, le soutien à ces dispositifs de monnaies alternatives qui rencontrent un certain succès et qui répondent à des aspirations assez présentes parmi nombre de citoyens, et puis, parallèlement, le soutien renforcé aux Accorderies ; l'arrondissement a la chance d'avoir été l'un des premiers arrondissements à accueillir des Accorderies ; par conséquent, c'est un soutien supplémentaire que propose cette délibération.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0
- NPPV : 3

M. Olivier WANG et Mme Halima JEMNI, co-rapporteurs

11. 2018 DAE 289 Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - conventions

Élu-es ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, BOHBOT, WANG

M. BOHBOT indique qu'il s'agit là d'un sujet important pour la Ville de Paris puisqu'il se réfère à ces petits emplacements sur la place publique, au sein des jardins, avec des petits kiosques, etc., qui offrent aux touristes et à la population la possibilité d'acheter des friandises, des produits alimentaires, des produits domestiques. Il transparaît au sein de ce document, selon M. BOHBOT, une intention louable de la Ville de Paris de mettre un peu d'ordre au sein des attributions qui sont quelque peu anciennes, et de règles qui n'étaient pas extrêmement claires, et il s'agit là, estime-t-il, d'une bonne démarche. Est rédigée également une sorte, non pas d'appel d'offre, mais d'appel à concurrence, qui est formulé de façon assez simplifiée pour permettre à la population concernée au sein de laquelle les personnes ne sont pas nécessairement dotées de services juridiques, de pouvoir y répondre. Il a pu lire des documents annexes assez simples ; les éléments sont donc assez intéressants, bien cadrés, le tout assorti d'une bonne intention.

Mais, pour M. BOHBOT, le résultat s'avère quelque peu décevant : lorsque l'attention est portée sur les attributions, il transparaît, au travers de celles-ci qu'un certain nombre d'anciens vendeurs sont encore présents, il n'y a pas eu un renouvellement extrêmement fort, un souffle nouveau dans ces attributions. Un deuxième point de déception est à mettre en lien avec la rentabilité de l'opération, car ces autorisations d'occupation du domaine public sont assorties d'une redevance qui était assez faible. Cela a occasionné ainsi, souvent, pour les propriétaires ou les titulaires de ces autorisations, lorsque l'endroit est très bien situé (Tour Eiffel ou Champs-Élysées, par exemple), des recettes considérables. Dans certains endroits - M. BOHBOT pense au sein du 16^e arrondissement, à la place de Varsovie ou même au quai Branly dans le 7^e arrondissement -, ce sont un peu les mêmes personnes qu'auparavant qui demeurent, quels que soient le régime, les mandats ; mais les redevances, elles, restent stables, ce qui est surprenant car M. BOHBOT avait eu connaissance qu'outre une redevance fixe, existait la possibilité pour le commerçant d'une redevance variable, que le commerçant lui-même dise le

montant du pourcentage de son chiffre d'affaires pour la location de cet emplacement. Or, la redevance consolidée globale demeure stable, ce qui est étonnant, puisque le phénomène inverse aurait dû se produire, au vu de l'intention extrêmement louable qui était celle de la majorité municipale, de relancer, de renouveler, de pouvoir ouvrir quelque peu le marché de ces kiosques avec une redevance plus confortable. Assez étrangement, le choix de la Ville et des mairies d'arrondissement - les mairies d'arrondissement étant associées au choix de la Ville pour le jury, puisque, pour chaque arrondissement, le maire ou son représentant a participé avec les services de la Ville à la désignation de ces attributeurs - est de maintenir une redevance qui s'élève toujours à 2 000 euros.

Les élus de l'opposition voteront pour le projet de délibération parce que l'intention est louable, mais ils sont toutefois assez déçus du résultat de cette opération.

M. WANG exprime son étonnement quant à l'intervention de son collègue, sur le fait que les redevances se distinguent de celles qui auraient pu être perçues pour les emplacements se situant au pied de la Tour Eiffel. Sur l'ensemble de la ville Paris, il y a à peu près 247 commerçants. Or, dans le 19^e arrondissement, il n'y a que six emplacements. En premier lieu, il n'y a pas un nombre conséquent de candidatures pour chaque emplacement, et les services municipaux ont voulu à chaque fois, même si elles n'ont, selon M. BOHBOT, pas changé, demander à ces personnes d'innover, par exemple en demandant à un commerçant d'avoir du matériel nouveau, ou aux propriétaires de manèges de changer de matériel et d'en adopter présentant un meilleur aspect esthétique. Par rapport aux redevances, M. WANG est en désaccord avec M. BOHBOT : un travail a été réalisé avec les commerçants, en leur demandant quelles sommes ils pouvaient donner pour leur stand, non pour générer beaucoup d'argent, mais afin d'avoir un peu d'animation sur les coins de rues, et peut-être d'avoir un dialogue renforcé, car ces personnes sont présentes depuis des années, donc elles connaissent aussi les populations ; ce n'est donc pas une simple question d'argent.

M. BOHBOT indique que M. WANG lui répond au sujet du 19^e arrondissement ; il veut bien accepter la démarche concernant celui-ci, mais le groupe de l'opposition évoque, lui, les délibérations qui concernent Paris. Lorsque M. BOHBOT met en rapport un petit kiosque au pied de la Tour Eiffel, avec un chiffre d'affaires qui doit être très important au vu de l'emplacement, et les redevances qui sont demandées ou qui ont été proposées, il se fait la réflexion qu'il existe un problème à ce sujet. Il rappelle à M. WANG son statut d'élu parisien dans cet ensemble. Concernant le 19^e arrondissement, M. BOHBOT demande si son collègue a regardé les bilans passés, s'il a étudié les chiffres de chacun de ces concessionnaires ; il pense que ce travail a été fait ; en tous les cas, il lui indique qu'il existe des situations à Paris au sein desquelles des personnes sont dotées d'emplacements extrêmement lucratifs, avec des redevances, encore actuellement, qui sont d'un montant ridicule, selon lui, et cela peut choquer sur le plan économique.

M. DAGNAUD répond que la préoccupation de M. BOHBOT a bien été notée. Il souhaite, pour sa part, rappeler quelques chiffres : 207 emplacements ont fait l'objet d'un appel à candidature. Sur ce chiffre, 50 n'ont pas été affectés, et pour deux raisons : certains ont eu des candidatures qui ont été évaluées comme n'étant pas suffisamment solides ou manquant d'intérêt, et 40 emplacements n'ont fait l'objet d'aucun dépôt de candidature. Il est vrai que, dans cette globalité, des cas de figure très différents existent. Sont présents sans doute quelques rares emplacements extrêmement concurrentiels, comme ceux de la Tour Eiffel et de deux ou trois autres sites similaires dont il est possible d'imaginer qu'ils sont l'objet de plusieurs projets de candidatures. Beaucoup d'autres font l'objet de peu de propositions. Concernant les lots les plus attractifs, la préoccupation parfaitement légitime de retirer davantage d'argent pour le budget public de ces emplacements très lucratifs est respectée puisqu'il existe une part variable en fonction du chiffre d'affaires généré ; mais, effectivement, il convient de prendre la mesure que beaucoup d'emplacements, en dehors des emplacements les plus prestigieux, sont très peu

demandés et très peu d'offres sont solides. M. DAGNAUD pense qu'il s'agit là d'un élément majeur d'explication.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 3

VOEUX

12. V192018037 Vœu relatif au retard du projet d'habitat participatif situé 16 rue Armand Carrel. Déposé par Dan Lert, Roger Madec et Sergio Tinti

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme SOLANS, M. KOCH

Mme SOLANS tient d'abord à saluer la représentante du groupe Lotus, qui est lauréat sur cette parcelle du 16, rue Armand Carrel qui occupe la mobilisation de la majorité, avec ce vœu qui les rassemble. Pour rappel, cette parcelle a fait partie d'un appel à projet pour l'accueil d'un habitat participatif à l'échelle parisienne. Ce vœu demande évidemment, au vu des retards considérables sur la réalisation du projet, que la direction de l'urbanisme et la direction du logement et de l'habitat de la Ville statuent au plus vite sur le prix de cession du terrain et étudient le dépôt du permis de construire en amont de la promesse de vente. Le groupe souhaite consécutivement, afin d'accélérer le calendrier, la Ville étant propriétaire du terrain, qu'une lettre d'intention de promesse de vente soit rédigée. Cette lettre d'intention permettrait le dépôt du permis de construire en amont de la cession, et donc un dépôt avant la fin de l'année.

En outre ce vœu, dont Mme SOLANS pense qu'il réunit les élus du Conseil d'arrondissement, réaffirme le soutien plein et entier au développement de l'habitat participatif dans l'arrondissement. Elle rappelle que, face à la flambée des prix de l'immobilier, à l'engorgement du parc social, les élus peuvent, avec ce type de projet, permettre de faire émerger une autre voie pour l'habitat dans Paris intra-muros, qui renvoie à des valeurs de non-spéculation, de solidarité intergénérationnelle, de mixité sociale, de respect de l'environnement. L'habitat participatif repose ainsi sur ces valeurs qui sont unanimement partagées par la collectivité et qui suscitent bien des vocations partout en France. Les objectifs prévus dans l'ambitieux Plan climat adopté en mars dernier, Mme SOLANS veut l'exprimer et insister sur ce point, ne pourront être tenus qu'avec la mobilisation des citoyens parisiens, en s'appuyant sur leurs capacités à innover, à penser le Paris de demain ; l'habitat participatif, qui réunit participation citoyenne, innovation et respect de l'environnement, est un symbole de cette volonté des habitants de faire de Paris une ville plus durable, plus solidaire, une ville résiliente. Outre des avantages économiques incontestables, l'habitat participatif constitue avant tout une aventure humaine au sein de laquelle la dimension sociale et collective est au centre du projet de construction ; il ouvre un passage entre un modèle subi de logement et un modèle choisi, où les citoyens deviendraient acteurs de leur habitat et de leur lieu de vie.

C'est pour cette raison que ce retard de quatre ans, Mme SOLANS tient à insister sur ce sujet, pour le projet lauréat du 16 rue Armand Carrel, ne peut être accepté. L'ensemble des membres du groupe Lotus qui se sont investis avec engagement, conviction ont besoin de progresser dans la mise en œuvre de leur projet. Plusieurs familles ont souhaité participer à ce projet, afin de garantir un cadre de vie favorable à l'épanouissement de leurs enfants ; certain bientôt majeurs

ne pourront vivre autant que souhaité dans cet immeuble qui les a fait pourtant rêver. Aussi le groupe souhaite-t-il, par ce vœu, que la mairie du 19^e arrondissement réaffirme son soutien à ce projet, ainsi qu'à l'habitat participatif en général.

M. DAGNAUD remercie Mme SOLANS de donner l'occasion aux élus de réaffirmer ensemble leur soutien à ce projet ; il rappelle que le 19^e arrondissement a été un des premiers arrondissements parisiens, très tôt, à s'engager dans le soutien à des projets d'habitat participatif qui répondent, croit-il, à une vision contemporaine de la façon dont les citoyens ont envie aujourd'hui à Paris d'habiter cette ville et de construire des immeubles qui permettent à chacun de déployer son intimité dans un projet partagé ; c'est l'objet de ce vœu.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu mentionné au visa est adopté à l'unanimité

- Nombre de votants : 25 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

13. V192018038 Vœu relatif à « l'illectronisme » des séniors. Déposé par Violette Baranda, Bruno Lapeyre, François Dagnaud, Roger Madec, Bruno Lapeyre et Sergio Tinti.

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme BARANDA

Mme BARANDA souhaite, par ce vœu, mettre en exergue le point suivant : les résidences séniors qui sont présentes dans le 19^e arrondissement accueillent environ 300 personnes âgées qui, de façon générale, n'ont pas des revenus très élevés, tandis que les loyers sont d'un montant d'environ 450 euros. Ces personnes âgées, en 2022, devront toutes utiliser internet, les démarches administratives devant s'effectuer par ce biais, et c'est une véritable fracture sociale qui se crée actuellement. Ce vœu exprime la volonté du centre d'action sociale, celle que les six résidences et celles des deux Paris soient munies d'ordinateurs, qu'une formation - même les gardiennes aujourd'hui dans ces immeubles n'ont pas d'ordinateurs -soit dispensée. Si un administré arrive au CAVSP avec une clé USB contenant tous ses documents, il ne peut pas s'en servir. Or, a été voté justement un plan gérontologie qui va dans le bon sens, qui comportait une vision bienveillante vis-à-vis de ces personnes. Aujourd'hui, existe une discrimination pour de nombreux aspects, sur le plan par exemple de l'informatique, pour laquelle les personnes ne sont pas formées. Dans le 19^e arrondissement, des sessions d'informatique ont été tout de même menées, les séniors sont formés à internet, mais ce n'est pas suffisant, car on peut compter environ 15 000 séniors. Former ce nombre de personnes est chose quelque peu difficile. Les services s'y attellent en se faisant la réflexion qu'il ne leur est pas possible de laisser des groupes de gens, pour lesquels ils ont une forme de responsabilité, sans formation. Ce manque de formation a pour conséquence un manque de liberté, affirme Mme BARANDA, c'est-à-dire qu'est entravée la liberté de ces personnes de pouvoir s'informer, communiquer peut-être avec leurs enfants qui sont à l'étranger, de pouvoir remplir leur papiers. Il s'agit donc d'un vœu qui sera, Mme BARANDA l'espère, voté par le Conseil de Paris et le Conseil départemental, puisque le CAVSP est géré par ce dernier, et le CAVSP exécute les politiques publiques, mais peut tout de même exprimer des avis et souhaits. De plus, l'intérêt est réel, lorsque quelque chose pose problème au sein des établissements, de faire entendre ce mauvais fonctionnement.

Mme KONE insiste sur le fait que l'illectronisme, qui est l'illettrisme du numérique, constitue une nouvelle forme de fracture sociale, cela a déjà été précisé par Mme BARANDA ; il s'agit là d'un nouveau mal de notre société qui touche près de treize millions de Français, en particulier

les populations les plus fragiles et isolées, c'est-à-dire les seniors bien sûr, mais également les Français les plus pauvres, les personnes éloignées de l'emploi, ainsi que les moins de 35 ans les plus socialement défavorisés. Or, les Français vont devoir utiliser davantage internet à court terme : la fiscalité, la santé, l'emploi, tous ces secteurs passent progressivement au tout numérique, ce qui laissera peu d'alternative d'ici quelques années. Pour preuve, l'engagement du Président MACRON à numériser 100% des démarches administratives d'ici à la fin de son mandat. Au niveau de l'arrondissement, des associations sont mobilisées sur le sujet, qui donnent des cours, des formations au numérique, qui accompagnent pour les démarches administratives. La Ville est également mobilisée à travers le Point Information Médiation Multi Services (PIMS) ou encore la mairie mobile qui accompagne les citoyens dans les démarches administratives, sur le plan du numérique.

Les Écologistes, dans le cadre de l'examen du nouveau schéma Seniors de Paris en juin 2017 et face à la généralisation des démarches administratives dématérialisées, avaient déposé un vœu au Conseil de Paris demandant que les seniors parisiens maîtrisant mal l'outil numérique soient accompagnés grâce au maintien des démarches papier pour l'ensemble des démarches relevant de la collectivité parisienne, l'augmentation des permanences numériques dans les lieux publics et la mise en place de formations à domicile. Ce vœu avait été adopté à l'unanimité ; les élus écologistes demanderont donc un état des lieux de la mise en œuvre de ces demandes. L'illectronisme constitue un vrai enjeu social de lutte contre les inégalités, mais aussi contre l'isolement ; il est important de s'en soucier vis-à-vis de tous les publics, y compris le public senior de plus en plus en rupture avec notre société, car l'accès au numérique est à mettre également en lien avec l'accès à la culture, à l'information, à la communication ou encore au jeu.

Le groupe écologiste votera donc ce vœu, car améliorer l'accès à l'Internet pour ce public est nécessaire afin de réduire cette fracture sociale.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu mentionné au visa est adopté à l'unanimité

- Nombre de votants : 25 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

14. V192018039 Vœu relatif à l'attribution du nom d'Ida Grinspan à une voie ou à un équipement du 19^e arrondissement Déposé par François Dagnaud, Karine Gautreau, Mahor Chiche, Roger Madec, Dan Lert et Sergio Tinti

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes GAUTREAU, MALAI, M. BOHBOT

Mme GAUTREAU rappelle un chiffre : 200 000 élèves, c'est l'estimation du nombre d'écoliers, collégiens, lycéens qui a été faite par l'Union des déportés d'Auschwitz qui ont écouté avec attention dans toute la France le récit que leur a fait Mme GRINSPAN du calvaire qu'elle a vécu, ainsi que ses compagnes et compagnons dans le camp d'Auschwitz. Mme GRINSPAN était une personne au sens de l'humour extrêmement aigu, qui, comme l'a dit précédemment M. DAGNAUD, venait très régulièrement dans le quartier du Plateau, mais pas seulement ; elle intervenait beaucoup au collège Claude Chappe et au lycée Gorges Brassens. Elle a parcouru l'ensemble de la France pour raconter l'histoire qui fut la sienne. Mme GRINSPAN fut une habitante, jusqu'à sa onzième année, du quartier au début des Buttes-Chaumont ; ses parents l'ont envoyée à Melle à la fin de l'année 1941 dans les Deux-Sèvres, non pas à l'époque pour fuir ce qu'ont pu subir l'ensemble des Juifs, mais parce qu'ils ne voulaient pas qu'elle souffre des

privations de la guerre. Elle a été accueillie par celle qu'elle appelait sa nourrice dans un village qui est le village de Lié, et c'est au sein de ce village, à quelques kilomètres de Miel, qu'elle a été arrêtée par deux gendarmes français de Parthenay. Elle a été déportée en 1944, à l'âge de 13 ans : elle dira par la suite qu'elle est née une seconde fois lorsqu'au moment du tri fait par un seul soldat nazi, après être descendue du train, ce SS a cru qu'elle avait plutôt seize ans, donc qu'elle était « prête » pour ce qu'ils appelaient le « travail » ; s'il lui avait demandé son âge et qu'elle lui avait répondu qu'elle avait treize ans, elle aurait trouvé la mort dans les chambres à gaz, comme cela fut le cas de bon nombre des personnes qui étaient dans ces wagons en 1944. Mme GRINSPAN a dit, à chaque fois qu'elle est intervenue au collège Claude Chappe, que si elle n'avait pas été libérée, si elle avait dû subir un hiver supplémentaire, elle n'aurait sans doute pas survécu. Elle disait qu'elle était passeuse de mémoire, qu'elle avait son histoire pour patrimoine et sa mémoire pour mission.

Est exprimé, au travers de ce vœu, le souhait de pouvoir inscrire le nom d'Ida Grinspan sur un bâtiment ou bien sur l'une des rues de l'arrondissement. Pour l'instant, la question n'est pas tranchée : Mme GAUTREAU pense qu'il convient que les élus puissent en discuter. Mme GRISSPAN disait donc qu'elle avait sa mémoire pour mission : il s'agit de considérer que nous sommes tous dépositaires de cette mémoire et qu'elle se doit d'être perpétuée.

Mme MALAI exprime le fait qu'elle est heureuse aujourd'hui que la mairie du 19^e arrondissement marque sa volonté d'honorer la mémoire de son amie Mme GRISSPAN qui nous a quittés le 24 septembre. Elle fut une grande femme, survivante d'Auschwitz, qui a consacré sa vie à faire en sorte que l'on n'oublie pas l'horreur de la guerre et des camps ; elle a beaucoup témoigné auprès des jeunes générations. Il y a dix ans, un hommage de son vivant lui fut rendu, avec une cérémonie au collège Claude Chappe, où elle fut élève.

M. BOHBOT ajoute que c'est un beau vœu qui est présenté au Conseil d'arrondissement ; il évoque la personnalité de Mme GRISSPAN, pleine de pudeur mais aussi pleine de vérité. Ce vœu est important, affirme-t-il, parce qu'au-delà de sa personne qui, bien sûr, est éminemment respectable et dont le courage force l'admiration, nous sommes entre deux écueils aujourd'hui. Il est important qu'un lieu, une rue ou une voie de l'arrondissement porte son nom, parce qu'il va rappeler évidemment, à travers sa personne, le drame de la Shoah, qui est contesté par les révisionnistes (M. BOHBOT rappelle à ce titre le décès récent de Monsieur FAURISSON) et aussi par ceux qui, dans une partie de notre société, dans notre jeunesse ici même à Paris ou dans la région Ile-de-France ou en France, nient l'existence de la Shoah, que cela a existé, qui nient le drame des Juifs en Europe. M. BOHBOT croit que prendre cette décision de donner ce nom de Grinspan à un équipement, à un lieu de l'arrondissement, est une réponse à apporter à ceux qui veulent réécrire l'Histoire, qui veulent refuser ce qui s'est passé et qui veulent nous faire entrer dans un monde qui n'est pas le nôtre, qui est un monde de mémoire, de respect, de tolérance où on veut vivre tous ensemble, mais où on ne veut pas effectivement que ces personnes qui nient la vérité de l'Histoire, qui nient la vérité de l'homme, puissent avoir une telle parole qui se prolonge et perdure.

M. DAGNAUD voulait simplement ajouter qu'il a toujours été très touché par les mots toujours très simples, justes et directs, M. BOHBOT l'a dit, et très vivants en définitive avec lesquels Mme GRINSPAN expliquait ce qu'elle avait vécu, avec lesquels elle répondait aux questions des élèves qu'elle avait face à elle, et cette capacité à être dans la vérité de la vie, même pour évoquer les aspects les plus terribles et les plus inimaginables. Cela a été, il le croit, une des forces qui donne à son témoignage et à son parcours une aura supplémentaire. M. DAGNAUD pense que ce vœu y fait écho très modestement, mais il croit qu'il est en effet indispensable, et il est heureux que les élus puissent le voter ensemble.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu mentionné au visa est adopté à l'unanimité

- Nombre de votants : 25 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

15. V192018041 Vœu relatif à l'expérimentation d'une nouvelle génération de « quartiers apaisés » sur le quartier Plateau. Déposé par François Dagnaud, Halima Jemni, Karine Gautreau, Roger Madec, Dan Lert, Sergio Tinti

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme ONGHENA, MM. LERT, KOCH

M. DAGNAUD rappelle que le quartier appelé aujourd'hui « Plateau » et que l'on appelait jadis « Buttes-Chaumont » a été le premier dans l'arrondissement et un des premiers à Paris à expérimenter un aménagement dit « quartier tranquille, zone 30 », qui a permis d'apaiser considérablement et durablement la circulation, en réservant la circulation à la desserte riveraine, et en évacuant la circulation dite de transit. Aujourd'hui, à la faveur d'événements conjoncturels, à la faveur du développement d'une civilité urbaine très particulière à l'échelle de ce quartier, est apparue l'idée de prendre appui sur ces acquis pour expérimenter et proposer une nouvelle labellisation, un nouveau dispositif qui aura lui aussi vocation à s'élargir beaucoup plus largement sur l'ensemble des autres quartiers de l'arrondissement, et, M. DAGNAUD l'espère, de Paris. L'enjeu est bien de prendre appui sur ce qui a déjà été réussi pour franchir de nouvelles étapes, avec davantage de végétalisation, de partages de l'espace public, au bénéfice des mobilités douces que sont les voies piétonnes et les pistes cyclables, du développement d'aménagements de revêtement anti-bruits et anti-îlots de chaleur, avec la possibilité de développer des opérations qui existent déjà - il pense notamment à ce qui se fait dans le cadre de « Paris respire » sur le quartier du bassin de la Villette. Il s'agit, en résumé, de concentrer à l'échelle de tout un quartier des dispositifs qui, à l'arrivée, permettent de réduire encore la circulation ; ses interlocuteurs peuvent mesurer à quel point il s'agit aujourd'hui d'une sollicitation qui devient croissante un peu partout dans notre ville et dans notre métropole, les citoyens demandant moins de pollution, moins de bruit, des circulations plus apaisées, davantage de sécurité, car l'enjeu de sécurité routière fait aussi partie du paysage et du dispositif, et donc des quartiers qui répondent davantage à cette exigence. C'est l'objet de ce vœu qui vise à expérimenter sur un premier quartier ces dispositifs nouveaux afin de pouvoir les déployer beaucoup plus largement, et, M. DAGNAUD l'espère, de façon presque systématique sur le plus grand nombre des quartiers de l'arrondissement.

M. DAGNAUD souhaite évoquer l'actualité très récente, puisque le tribunal administratif a validé l'arrêté municipal pris par la Maire de Paris, Mme HIDALGO, sur l'ouverture des berges de Seine aux piétons et aux cyclistes ; cet arrêté s'inscrit, il le croit, dans cette vision de ce que doit être la ville de demain. La majorité municipale n'oublie pas qu'une partie des citoyens continuent et continueront sans doute de se déplacer avec des véhicules à quatre roues, en souhaitant qu'ils soient de plus en plus propres ; mais en même temps, il s'agit simplement - et c'est une démarche, en définitive, aussi ambitieuse que modeste - d'adapter le dispositif des mobilités à Paris à la réalité qui est d'ores et déjà celle des concitoyens, eux qui sont très majoritairement dans des mobilités de transport collectif, de surface ou de sous-sol ou des mobilités piétonnes, ou en deux roues, etc.

Mme ONGHENA juge que la vision développée par M. DAGNAUD est assez idéaliste, et, lorsqu'elle l'écoute, elle a envie de le croire, sauf que le quartier n'est pas toujours nécessairement apaisé, déclare-t-elle, et que, dans le quartier du Plateau, un certain nombre des concitoyens auxquels M. DAGNAUD faisait allusion sont passablement exaspérés des motos qui roulent sur les trottoirs, des attroupements de personnes le soir qui consomment de l'alcool et qui s'expriment à pleine

voix. Elle reçoit également des photographies de trottoirs pas toujours propres et de mobilier urbain parfois détérioré, et il est vrai, ajoute-t-elle, que les motos qui circulent sur les trottoirs contribuent effectivement à dégrader ce mobilier urbain. La réalité ne correspond donc pas complètement à la vision évoquée, et elle ne comprend donc pas vraiment le phrasé de ce vœu.

M. DAGNAUD lui répond que le vœu a justement pour objet de rapprocher l'idéal, qu'elle évoque et qu'ils pourraient partager, de la réalité qui est aujourd'hui plus contrastée, naturellement, de progresser en ce sens.

M. LERT rappelle que cette question de l'avenir du Plateau, qui est l'objet aujourd'hui d'une délibération, s'est posée récemment du fait de la déviation liée aux travaux de la RATP sur la ligne 11 avenue Simon Bolivar et qui a occasionné un afflux de circulation sur le Plateau qui est plutôt réputé pour être un quartier extrêmement calme. Evidemment, les Ecologistes soutiennent la perspective évoquée par M. le Maire, celle d'une généralisation qu'ils ont souhaitée des zones 30 dans l'arrondissement avec des contre-sens cyclables. Il s'agit là d'un nouveau partage de l'espace public au profit des piétons, des vélos, des bus, des transports en commun. M. LERT pense à tout le travail qui va être effectué sur la rue de Belleville pour laisser les nouvelles lignes de bus circuler, et à toute l'action menée afin que la ville devienne résiliente, avec la réduction des îlots de chaleur urbains, la plantation d'arbres, de végétation, le débitumage des quartiers : ce sont des objectifs qu'ils ont souhaité inscrire au cœur de cette mutation parisienne en cours. Parmi l'un d'eux, un point particulier : celui de la piétonisation d'un certain nombre de voies. La majorité s'est engagée sur cette question de l'égalité du cadre de vie pour tous les quartiers du 19^e arrondissement, et il est vrai qu'il est important, dans cette perspective, d'avoir cet objectif en tête : une voie piétonne ou l'aménagement de secteurs piétonniers dans chaque quartier du 19^e arrondissement, parce qu'il n'est, souligne M. LERT, pas question de privilégier un quartier par rapport à un autre. Tous les quartiers doivent pouvoir bénéficier d'une amélioration de la qualité de vie, et tous les habitants doivent pouvoir en bénéficier dans l'arrondissement. Donc, dans ce cadre, les écologistes soutiennent cette réflexion, cette étude de faisabilité au sujet d'un nouveau degré d'apaisement du quartier du Plateau. Evidemment, ils attendent des avancées, mais ils savent qu'elles vont arriver. Ils ont participé récemment à une réunion, en présence de M. le Maire et de Mme JEMNI sur l'avenir de la rue Jumin qui va être largement piétonnisée. Il est vrai que ce type de perspectives est important pour le groupe écologiste, qui soutiendra évidemment ce projet.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu mentionné au visa est adopté à l'unanimité

- Nombre de votants : 25 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

16. V192018042 Vœu relatif au réaménagement de la place de la Bataille de Stalingrad.
Déposé par François Dagnaud, Roger Madec, Dan Lert, Sergio Tinti

Élu-es ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, THEBAULT, Mme ONGHENA

M. DAGNAUD explique qu'une double origine préside à ce vœu. Une origine quelque peu conjoncturelle : l'équipe municipale a eu l'occasion d'échanger, et les élus ont pu suivre l'actualité de ces derniers mois sur la difficulté de la situation qui est de nouveau présente place de Stalingrad, avec la présence d'une scène de crack. L'équipe municipale a eu l'occasion, à plusieurs reprises, de rendre compte des actions qui ont été menées, et, à la faveur des différents échanges qui se sont noués autour de cette situation, s'est à nouveau imposée l'idée

que l'aménagement actuel de la place de Stalingrad, avec ses terrasses hautes, favorisait l'installation et la présence durable et historique d'usages non souhaités sur la place. Pour le formuler encore plus clairement, indique M. DAGNAUD, les terrasses hautes sont devenues autant de postes d'observation et de repli pour les trafics qui, de fait, y ont trouvé place depuis trop longtemps. Cela constitue un premier élément.

Le deuxième élément, c'est qu'avec ses recoins, ses passages, etc., cette place est très difficile à entretenir. En outre, au-delà de cet élément conjoncturel, une réalité s'impose : lorsqu'on regarde, en prenant un peu de distance, la façon dont cette place fonctionne, on s'aperçoit qu'elle a été conçue dans un souci de rappel historique des enceintes des fermiers généraux et des barrières d'octroi. C'est ce qui justifie le réaménagement actuel, avec ses remparts et cette fermeture. De fait, la place de Stalingrad est coupée de toutes les voies qui l'entourent et qui l'approvisionnent - M. DAGNAUD fait référence à l'avenue Jean Jaurès, à l'avenue de Flandres, aux quais de Seine, au quai de Loire. Il s'agit d'une place qui est repliée sur elle-même et fermée à toutes les voies environnantes.

Et, parallèlement, à un moment où Paris et les Parisiens se réapproprient avec enthousiasme leur patrimoine fluvial, cette place met aujourd'hui dos à dos, sans jamais en permettre la rencontre, deux éléments majeurs du patrimoine fluvial de Paris : le bassin de la Villette côté 19^e qui est le plus grand d'eau parisien, et le canal Saint-Martin, côté 10^e, qui est un lieu emblématique de Paris et du rapport des Parisiens à l'eau et un site également très attractif. Aujourd'hui, l'aménagement de la place de Stalingrad oppose et fait que les deux sites se tournent le dos, ce qui est une aberration urbaine, et, au milieu, une trouée, une tranchée qui concentre tout ce qui a été évoqué à l'instant, c'est-à-dire un métro aérien (donc bruyant), une circulation à la fois très intense et concentrée, un site très pollué, très bruyant qui coupe les deux axes que sont Stalingrad d'un côté, et le canal Saint-Martin de l'autre.

Par conséquent, la visée de ce vœu est de repenser, en se donnant le temps de le faire collectivement, dans une démarche partagée, l'aménagement de la place de Stalingrad afin qu'elle soit bien davantage ouverte sur son environnement immédiat, et pour qu'elle assure la continuité paysagère, qu'elle crée un lien entre d'un côté le canal Saint-Martin, de l'autre côté le bassin de la Villette, pour qu'elle ne soit non plus une césure, mais un pôle de convergences, qu'elle constitue une vraie place que les Parisiens puissent s'approprier très au-delà de ce qu'ils font aujourd'hui, et qui mette fin à tous les éléments quelque peu de structure qui favorisent objectivement et depuis toujours la présence et l'installation de trafics divers et variés.

Pourtant, ce sont ces deux considérations, l'une qui répond à un enjeu de tranquillisation, et l'autre qui répond à une vision de la ville de demain, auxquelles répond ce vœu, vœu qui n'a pas à vocation à déboucher au-delà de l'étude dans l'actuelle mandature, mais vœu qui éclaire les années à venir et qui fixe aux élus un cap de travail et de créativité partagée que M. DAGNAUD pense prometteur. Il invite donc les élus à s'y associer.

Mme ONGHENA indique qu'elle a lu le vœu, et qu'elle a écouté M. DAGNAUD, et que le texte ne correspond pas à ce que M. le Maire vient de formuler, ce qui est dommage car, autant elle souscrit à ce que celui-ci vient d'énoncer, autant elle estime que le phrasé du vœu est assez « bucolique » et manque de réalisme. Or, la présentation orale lui semble au contraire très concrète, et l'explication donnée va faire évoluer la position de vote du groupe de l'opposition, puisque ses membres voulaient s'abstenir, ne comprenant pas réellement le contenu du texte au regard de la réalité de la place, qui est gravement touchée par les trafics de crack depuis de nombreuses années. Cette explication est beaucoup plus en phase avec ce que son groupe peut penser. Il est sûrement nécessaire, du point de vue de l'aménagement urbain, de repenser les circulations et l'aménagement de la place. Mais le groupe de l'opposition regrette néanmoins que le texte du vœu ne fasse pas référence au problème du trafic de drogue : il y a un peu moins de 48 heures, une personne a été immolée par le feu par ses adversaires de trafic et a été retrouvée morte dans le canal. Les membres du groupe de Mme ONGHENA jugent quelque peu

dommage que le vœu n'évoque pas suffisamment cette situation d'insécurité qui est liée au trafic, et qui touche toutes les personnes qui traversent la place. A la manière dont le vœu est écrit, il serait possible de penser qu'en fait, l'évocation du trafic de drogue est omise pour juste se concentrer sur l'aménagement de la place. Les élus de l'opposition ne voudraient pas que cela constitue la réalité de ce qui est envisagé. Ils vont voter ce vœu, mais ils aimeraient toutefois que M. le Maire puisse prendre des engagements quant au fait de ne pas arrêter de lutter contre le trafic de crack qui remonte jusque dans la rue Bourré, s'étend un peu partout sur les voies de circulation autour de cette place. Mme ONGHENA rappelle également, puisque M. DAGNAUD disait tout à l'heure que le trafic semble être sans solution, qu'en 1995, le maire de l'époque avait réussi à éradiquer pendant quelques années le trafic sur cette place, et, évidemment, aidé ensuite par les élus de gauche puisqu'ils sont arrivés à la Mairie peu de temps après - mais elle souligne le fait qu'avec une certaine volonté, il est possible de parvenir à éradiquer le trafic sur cette place.

M. DAGNAUD répond qu'il ne va pas reprendre tous les points évoqués par Mme ONGHENA, mais il l'invite à relire le deuxième paragraphe, au sein duquel le trafic est évoqué.

Mme ONGHENA souligne la brièveté du propos engagé.

M. DAGNAUD lui fait observer qu'il n'y pas de désaccord entre eux ; il pense qu'elle a compris la force de l'engagement collectif sur la résolution et le traitement de cette situation, à tel point que l'équipe municipale a réussi à faire venir le Premier ministre lui-même, qui s'est rendu sur place constater plusieurs fois la situation ; depuis, elle a obtenu une mobilisation visible des forces de police et de sécurité. Cela ne sera toutefois pas suffisant, il convient de progresser parallèlement sur tous les dispositifs de prise en charge sanitaire, sociale et psychique de ces publics en grande déshérence. La priorité est de garantir la protection, la sécurité des habitants du quartier, des usagers de la place, de démanteler tous les réseaux et trafics, et en même temps d'effectuer le travail sanitaire et social qu'impose la réalité de ce que sont aujourd'hui les acteurs de cette scène de crack.

M. THEBAUD explique, concernant cette proposition d'aménagement, qu'il pense qu'il convient de ne pas l'imaginer en rupture avec ce qui a été réalisé en 1989, qui a constitué un geste architectural et urbanistique important, commençant la requalification de cette place, ainsi que la réappropriation du bassin de la Villette, ce qui n'était pas le cas auparavant. La question ne consiste pas à ne pas prendre en considération ce qu'a réalisé M. HUET, mais plutôt aujourd'hui à adapter ce travail, à faire un nouveau geste urbanistique trente ans plus tard, qui corresponde aux usages - qui ont beaucoup évolué. Il pense que ce geste fut très bénéfique pour les habitants en 1989 ; cela leur a permis de sentir qu'il se produisait une évolution. Aujourd'hui, il est nécessaire non pas d'entretenir la même ambition, mais peut-être une ambition encore plus grande.

Plusieurs exigences se font jour dans ce vœu, selon M. THEBAUD : l'ensemble de ce qui concerne les exigences écologistes, sur la pollution, sur ce geste urbanistique qui doit absolument permettre à l'équipe municipale de parfaire ce qui a déjà été commencé, la requalification et la façon de repenser l'avenue Jean Jaurès, aujourd'hui l'avenue de Flandres en pleine évolution et dont la rénovation sera terminée l'année prochaine et qui est une belle victoire. Va demeurer, pour les élus, le travail autour de ce petit passage quasi-autoroutier au travers de la place Stalingrad, et il sera nécessaire de penser - il s'agit d'un des enjeux de la requalification -, comme l'a rappelé M le Maire, les questions de bruit, car c'est une place qui est impossible à traverser de ce point de vue. Ceci constitue donc un sujet d'importance. Un autre aspect de ce travail est de mener celui-ci en collaboration avec tous les usagers, et de continuer, comme cela a pu être fait avec la place des Fêtes, ou comme cela l'est actuellement avec la médiathèque, de penser l'usage, les aménagements publics, les places publiques avec les habitants. Cela est mis en pratique également pour traiter les questions de sécurité. En 2002, a été organisé le panel citoyen, qui a permis de traiter ces questions : celles-ci ne sont pas endémiques, mais

peuvent revenir aujourd'hui, les élus y sont confrontés. Il est possible d'effectuer ce travail avec les citoyens : pour repenser un aménagement, il est essentiel de procéder à cela avec l'ensemble de l'environnement.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu mentionné au visa est adopté à l'unanimité

- Nombre de votants : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

17. D192018034 Mise à disposition à titre gratuit d'une extension du jardin partagé, place Marcel Achard

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

18. D192018035 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé 240, boulevard de la Villette (19ème)

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Roger MADEC, rapporteur :

19. 2018 DLH 13 Location de l'immeuble 10/12 rue des Bois (19e) à Pax Progrès Pallas - résiliation anticipée du bail à construction et bail emphytéotique.

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD,

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 23 dont pouvoir écrit

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

20. 2018 DLH 176 Location de l'immeuble 31, rue de Meaux/2, cité Lepage (19e) à la RIVP-avenant à bail emphytéotique.

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD,
M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

21. 2018 DLH 245 Réalisation 2/16, rue Alphonse Karr et 173/177, avenue de Flandre (19e) d'un programme de rénovation de 119 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD,
M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

22. 2018 DLH 254 Création d'un service numérique de dématérialisation des demandes de changement d'usage de locaux d'habitation - modification du règlement municipal

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD,
M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

23. 2018 DLH 280 Réalisation sur le groupe « Indochine Sérurier » 108-110 boulevard Sérurier îlots A, B et C (19e), d'un programme de rénovation de 473 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD,
M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

24. 2018 DU 9 ZAC Porte des Lilas (19e et 20e) - Reddition des comptes et quitus à la SEMAVIP.

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD,
M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Roger MADEC et Mme Léa FILOCHE, co-rapporteurs

25. 2018 DAE 253 Arc de l'Innovation - Projets immobiliers du « Fabriquer à Paris » Subventions, garanties d'emprunt et conventions avec la RIVP

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD,
M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI, rapporteure :

26. 2018 DEVE 36 Autorisation de financement de travaux du jardin partagé situé 240, boulevard de la Villette (19e) et communication sur la signature d'une convention avec l'association "Jardin partagé Stalingrad"

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD,
M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

27. 2018 DEVE 174 Communication sur le lancement d'un appel à projets 2019 relatif aux jardins partagés

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD,
M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

28. 2018 DFPE 75 Subventions (437 536 euros) et avenants n° 2 avec l'association « ESTRELIA» (20e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance.

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD,
M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

29. 2018 DFPE 81 Subventions (2.354.126 euros), avenants et convention à l'association La Croix Rouge Française (14e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance.

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD,
M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 5 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

30. 2018 DFPE 101 Subvention (112 444 euros) et avenants au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (12e) pour son établissement d'accueil de la petite enfance.

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD,
M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

31. 2018 DFPE 117 Subventions (7 283 028 euros) avenants et convention à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 22 établissements d'accueil de la petite enfance.

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD,
M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :
- Nombre d'abstentions :

32. 2018 DFPE 144 Subventions (3.039.114 euros) conventions et avenants n°1 et 2 à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) 10ème pour 13 de ses établissements d'accueil de la petite enfance.

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD,
M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

33. 2018 DFPE 176 Subventions (2.874.901 euros) et avenants avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (14e) pour ses quatorze établissements d'accueil de la petite enfance

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD,
M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

34. 2018 DVD 124 Modification des modalités du stationnement payant de surface à Paris : extension de la carte PRO Mobile aux entreprises de service d'intérêt général

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD,
M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI et Mme Yasmina MERZI, co-rapporteuses

35. 2018 DFPE 10 Subventions (78.750 euros) à douze associations, dont neuf avec convention, pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et l'école

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD,

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Adjil AHOUDIAN, rapporteur :

36. 2018 DDCT 146 Subventions de 266 200 euros à 42 associations porteuses de 54 emplois d'adultes relais en quartiers populaires

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD,

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0
- NPPV 3 (LR)

37. 2018 DDCT 147 Subventions (179 685 euros) et conventions à 48 associations pour le financement de 52 projets dans les quartiers populaires parisiens - Troisième enveloppe 2018

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD,

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 20 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 20 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0
- NPPV 3 (LR)

38. 2018 DDCT 149 Subventions d'investissement (294 969 euros) à vingt-deux associations situées en quartiers populaires

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD,

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 20 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 20 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0
- NPPV 3 (LR)

39. 2018 DDCT 150 Subventions (30 000 euros) et conventions à 6 associations pour le financement de 6 projets dans les quartiers prioritaires - Espaces Publics 2018

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD,

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 20 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 20 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0
- NPPV 3 (LR)

40. 2018 DDCT 157 Subventions (50.000 euros) à 8 associations dans le cadre d'actions en faveur des jeunes des quartiers populaires.

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD,

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 20 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 20 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0
- NPPV 3 (LR)

M. Jérôme AMORY, rapporteur :

41. 2018 DPSP 2 Subventions (44 400 euros) et conventions à 17 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2018

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD,

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 20 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 20 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0
- NPPV 3 (LR)

42. 2018 DPSP 10 Subventions (95 988 euros) et conventions avec 11 structures dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance et de lutte contre la récidive de la Ville de Paris.

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD,
M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Léa FILOCHE et M. Mahor CHICHE, co-rapporteurs :

43. 2018 DAE 273 Budget Participatif - Subventions (115.000 euros), conventions et adhésions (13.650 euros) pour le soutien de l'économie circulaire et de l'économie solidaire

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD,
M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

44. 2018 DJS 131 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2019.

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD,
M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Karine GAUTREAU, rapporteure :

45. 2018 DDCT 165 Subvention à deux associations au titre de la vie associative (19e).

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD,
M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0

- Nombre d'abstentions : 0

M. Dan LERT, rapporteur :

46. 2018 DEVE 175 Communication sur le lancement de la seconde édition de l'événement «Faites le Paris de la Biodiversité» 2019.

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD,
M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Yasmina MERZI, rapporteure :

47. 2018 DASCO 98 Subvention (6 000 €) et convention à l'association "La Ligue de l'Enseignement-Fédération de Paris" (10e) dans le cadre du dispositif "Tous Mobilisés"

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD,
M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

48. 2018 DASCO 99 Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2019-2020

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD,
M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Yasmina MERZI, M. Roger MADEC et M. Adji AHOUDIAN, co-rapporteurs

49. 2018 DASCO 90 Subventions (34.820 euros) et conventions avec deux associations pour des projets d'animation mis en œuvre dans le cadre du programme NPNRU.

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD,
M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Éric THÉBAULT, rapporteur :

50. 2018 DAC 114 Subvention (55.000 euros) et avenant à convention avec l'association Glaz'Art (19e).

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD,
M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

51. 2018 DAC 185 subvention (20.000 euros) à l'association APSV du programme "Parcourir la villette"

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD,
M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

52. 2018 DAC 358 Approbation de conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des acteurs locaux du champ social

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD,
M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

54. 2018 DFPE 11 Subventions (28.000 euros) et conventions avec dix associations concernant le projet « Paris Collèges Familles » visant à rapprocher les familles et les équipes éducatives des collèges.

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD,
M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 20 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 20 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0
- NPPV 3 (LR)

M. Sergio TINTI, rapporteur :

55. 2018 DJS 25 Subventions (13.500 euros) et avenants à conventions pluriannuelles d'objectifs avec le Sporting Club Nord Parisien et le Football Club Solitaires Paris Est (19e).

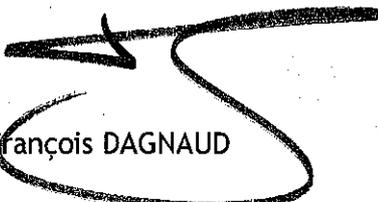
Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD,
M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, M. DAGNAUD lève la séance du Conseil d'arrondissement à 22h30.

La prochaine séance du Conseil d'arrondissement est prévue le mardi 27 novembre 2018 à 20h00.

La Secrétaire de séance	Le Maire du 19 ^e arrondissement
Tatiana POUDIOT	 François DAGNAUD

